

APPEL AUX DONNS

Le savez-vous ?

Votre don à notre association est déductible des impôts.

Soutenir une association près de chez vous, c'est possible. Et en plus, c'est déductible de vos impôts.

Notre association est habilitée à recevoir des dons en tant qu'Association d'Intérêt Général reconnue par l'Administration Fiscale, ce qui rend ces éventuels dons émanant de particuliers ou d'entreprises mécènes déductibles à hauteur minimale de 60 % de l'imposition de ces donateurs (66% pour l'impôt sur le revenu des particuliers, 60 % de l'I.R. ou l'IS des entreprises).

Ainsi, par exemple, si vous nous donnez 50 euros, nous vous retournerons un reçu fiscal, et vous pourrez déduire de votre imposition jusqu'à 33 euros.

Aidez-nous à maintenir nos services crèche et centre de loisirs à l'année dans cette vallée de montagne, pour les enfants et toutes les familles qui souhaitent y vivre encore longtemps.

.Nous comptons beaucoup sur votre générosité et votre relationnel : parlez-en autour de vous, aux entreprises comme aux particuliers, pour compenser les fortes restrictions des subventions publiques.

A.V.A.L. Place de la Mairie 65240 ADERVIELLE-POUCHERGUES

Je soussigné verse par chèque ci-joint
à titre gratuit , pour moi-même* , ou pour le compte de l'entreprise*
.....(*rayez la mention inutile)

un don mécénat de

Je recevrai de l'association AVAL un reçu fiscal attestant de mon versement et m'attribuant un numéro de bienfaiteur.